

HERVÉ
SAULIGNAC

DÉPUTÉ
DE L'ARDÈCHE

Membre de la
Commission des lois

Membre de la
Cour de Justice
de la République

Réf. HS/MC/260130

Conseiller
départemental

Monsieur Édouard GEFFRAY
Ministre de l'Éducation nationale
Ministère de l'Éducation nationale
110 Rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Privas, le 30 janvier 2026



Monsieur le Ministre,

J'appelle votre attention sur les importantes lacunes constatées en Ardèche en matière d'accompagnement des élèves en difficulté d'apprentissage, dans les écoles du département.

Il apparaît en effet que ce département ne dispose plus, à ce jour, d aucun poste de maître rééducateur (maître G).

Pourtant, conformément à la circulaire 2014-107 du 18 août 2014, les élèves en difficulté d'apprentissage, psychologique ou comportementale doivent pouvoir bénéficier de l'appui des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED), lesquels sont composés de trois types de personnels: un maître E, un maître G ainsi qu'un psychologue de l'Éducation nationale. L'absence de l'un de ces professionnels remet en cause le fonctionnement équilibré et efficace de ces réseaux.

En Ardèche, cette situation perdure depuis plusieurs années. Les bilans de rentrée publiés par l'Éducation nationale jusqu'en 2022 attestent de l'absence de maîtres G depuis au moins 2017, avant que ces données ne cessent d'être publiées. Le département figure ainsi parmi les rares territoires — majoritairement ruraux — dans lesquels l'aide rééducative a été supprimée.

**HERVÉ
SAULIGNAC**

**DÉPUTÉ
DE L'ARDÈCHE**

Membre de la
Commission des lois

Membre de la
Cour de Justice
de la République

**Conseiller
départemental**

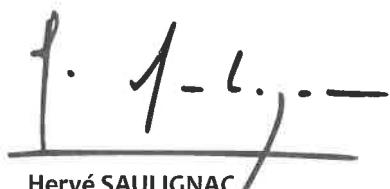
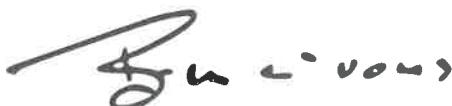
Les conséquences de cette carence sont concrètes : des enseignants se trouvent démunis face à des élèves présentant des difficultés importantes, les familles ne disposent plus de solutions adaptées, et des enfants particulièrement vulnérables ne bénéficient plus de l'accompagnement nécessaire à leur parcours scolaire.

Cette situation pose une question majeure d'égalité territoriale et de respect des principes républicains. Il ne saurait être admis que l'accès à l'aide spécialisée dépende de la localisation géographique des établissements scolaires. Elle alimente par ailleurs un sentiment d'abandon exprimé par de nombreuses familles et acteurs éducatifs des territoires ruraux.

Enfin, il convient de souligner que le coût d'un poste de maître rééducateur demeure limité au regard d'autres dispositifs mobilisés dans le premier degré, notamment le recours aux heures supplémentaires. À moyens constants, des arbitrages différents pourraient permettre de répondre plus efficacement aux besoins des élèves les plus en difficulté.

Dans ce contexte, je souhaiterais que des postes de maîtres G puissent être affectés au département de l'Ardèche, et plus largement, que la présence de RASED complets soit effective sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité républicaine en matière d'accompagnement scolaire.

Vous remerciant de toute l'attention que vous voudrez bien accorder à cette situation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



1. 1-1.-
Hervé SAULIGNAC